



Actualités » Grand Sud » Haute-Garonne

Montastruc-la Conseillère. Battue aux pigeons : et maintenant une plainte !

Publié le 28/05/2014 à 03:48



Animapix
Photo

La battue aux pigeons qui a eu lieu en centre-ville la semaine dernière continue à susciter des réactions (lire notre édition de samedi 24 mai). Cette fois-ci, c'est l'association Nos amis les oiseaux (Nalo) qui monte au créneau en déposant une plainte, via internet, adressée au procureur de la République, contre la ville de Montastruc. Pour son président, Pascal Cousin, «il est manifeste que les oiseaux visés et tués sont des pigeons dits de clocher, nommés pigeons touriers, bisets, haretts ou de ville. Pour faire cette battue, un arrêté municipal a été pris ; or, pour des battues, et encore pas n'importe lesquelles, c'est à la préfecture de prendre un arrêté. En résumé, la ville se place dans l'illégalité sur deux points. D'abord il est interdit de tirer ainsi sur la voie publique, près des habitations, et ensuite de mettre à mort des pigeons domestiques par battue de chasse

avec arme à feu. C'est un acte de mauvais traitement envers un animal domestique puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe», assure le président de Nalo.

Ce dernier insiste sur le fait que cette plainte a aussi pour objet de montrer que la loi n'est pas respectée et que l'on ne peut faire n'importe quoi avec des animaux domestiques. «Nous constituons un dossier qui ira jusqu'à Bruxelles et espérons que notre demande sera entendue».

Facture salée ?

Si l'on en croit Pascal Cousin, en cas de condamnation, l'amende pourrait être salée. Très salée. «Ce serait une amende pour chaque pigeon tué. Si on prouve qu'il y en a eu 80 alors on estime à plus de 36 000 euros que devrait s'acquitter la ville si elle est condamnée !».

Maire de Montastruc, Michel Anguille, n'avait, dit-il «rien reçu d'officiel hier encore. Au moment venu, si nous sommes attaqués, je verrai avec notre avocate». Michel Anguille ne cache cependant pas «regretter que ce sujet prenne de telles proportions» et insiste sur «les nuisances que génèrent ces animaux. Comme je l'ai déjà dit, ce n'est pas contre les pigeons que nous en avons mais contre leurs fientes. C'est très corrosif. Beaucoup d'endroits sont touchés, dégradés, des gens se plaignent. Nous avons pris un arrêté pour résoudre le problème comme l'ancienne municipalité l'avait fait et comme nous-mêmes l'avions déjà fait en 2002. J'entends que ces tirs ont pu choquer des habitants mais ils ont été faits selon les règles et sous contrôle du lieutenant de louveterie. La gendarmerie a également été informée. On ne peut pas se laisser envahir ainsi. Il faut bien agir.»

E. Haillot

A LA UNE

27/05/2014, 15:03 | **POLITIQUE**
UMP : Copé démissionne



27/05/2014, 07:46 | **TOULOUSE**
Lycée Renée-Bonnet à Toulouse : le proviseur suspendu par le rectorat



27/05/2014, 13:16 | **ENTREPRISE**

Castelnaudary. La Lauragaise bientôt en redressement judiciaire ?



TOUTES LES DÉPÊCHES

Tweeter



LES ANNONCES PRÈS DE CHEZ VOUS

- IMMOBILIER
- BONNES AFFAIRES
- EMPLOI
- SERVICES À LA PERS.
- RENCONTRES



Vente Terrains 1000m² à Alviagnac (46500)



Vente Terrains 664m² à Tauriac (46130)



Vente Terrains 916m² à Tauriac (46130)

TOUTES LES ANNONCES LES ANNONCES IMMOBILIÈRES

DÉPOSER UN COMMENTAIRE

CHARTRE DE MODÉRATION

Envie de réagir ? Connectez-vous et donnez votre avis sans attendre !

JE M'INSCRIS